Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 29 MARS 2011
sous le n° A 2026

PARCOL

Société Civile Immobilière au capital de 701 265 euros
Siège social : 37C cours du Parc
21000 DIJON (Côte d'Or)
339 736 423 RCS DIJON

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,

et le quatre décembre, à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation d'un associé, la SARL JEROME BURRIER ET ASSOCIES représentée par Jérôme BURRIER.

Monsieur Jérôme BURRIER préside la séance.

Il constate, d'après la feuille de présence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement du gérant,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement de Monsieur Patrick COLLOMB, gérant décédé :

- Monsieur Jérôme BURRIER, demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (Côte d'Or) chemin de dessous le clos,

 pour une durée indéterminée.

Monsieur Jérôme BURRIER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Monsieur Jérôme BURRIER